

Les emplois vacants en Wallonie

- version corrigée au 22/06/17

18 441 emplois

C'est le nombre d'emplois déclarés vacants chaque trimestre (en moyenne) en Wallonie en 2015. La moyenne trimestrielle pour les trois premiers trimestres de 2016 s'élève à 20 513

Les emplois vacants par secteurs d'activités en Wallonie en 2015, entreprises de toutes tailles

	Nombre d'emplois vacants	Taux d'emplois vacants (en %)
B. Industries extractives	48	2,3
C. Industrie manufacturière	2 179	2,2
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	85	1,5
E. Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	101	1,1
Total B-C-D-E	2 412	2,1
F. Construction	1 496	2,5
G. Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	3 067	2,6
H. Transports et entreposage	858	1,6
I. Hébergement et restauration	1 182	4,4
Total G-H-I	5 107	2,6
J. Information et communication	397	2,6
K. Activités financières et d'assurance	302	1,8
L. Activités immobilières	184	3,7
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	879	3,2
N. Activités de services administratifs et de soutien	1 811	2,7
Total M-N	2 690	2,8
O. Administration publique	2 225	1,8
P. Enseignement	1 019	1,4
Q. Santé humaine et action sociale	1 868	1,1
Total O-Q	5 113	1,4
R. Arts, spectacles et activités récréatives	252	2,5
S. Autres activités de services	489	2,4
Total R-S	740	2,4
Ensemble	18 441	2,1

Sources : SPF Economie / Direction générale Statistiques, Job Vacancy Survey

Le nombre d'emplois vacants par secteur est un indicateur de l'ampleur des opportunités d'emplois offertes dans chaque secteur. En 2015, les secteurs qui, en Wallonie, comptent le plus d'emplois vacants, sont les secteurs du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (3 067), de l'« administration publique » (2 225), de l'« industrie manufacturière » (2 179), de la « santé humaine et action sociale » (1 868) et des « activités de services administratifs et de soutien » (1 811).

Le taux d'emplois vacants par secteur, qui mesure la proportion d'emplois vacants dans l'ensemble des emplois (occupés et vacants) du secteur, rend compte de la dynamique de recrutement au sein de chaque secteur. Cet indicateur classe dans le top cinq l'« hébergement et la restauration » (4,4 %), les « activités immobilières » (3,7 %), les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » (3,2 %), les « activités de services administratifs et de soutien » (2,7 %) et « l'information et la communication » (2,6 %).

Le taux d'emplois vacants est plus faible en Wallonie que dans les autres régions belges. En 2016, et lorsqu'on considère l'ensemble des entreprises, il s'élève à 3,7 % en Flandre et à 2,8 % en Région bruxelloise, pour 2,2 % en Wallonie. Lorsqu'on ne considère que les entreprises dont la taille est égale ou supérieure à 10 travailleurs, le taux d'emplois vacants est stable à Bruxelles mais diminue en Wallonie (2,1 %) et en Flandre (2,8 %). Ce constat révèle une dynamique de recrutement plus soutenue dans les très petites entreprises.

Les emplois vacants en Wallonie

- version corrigée au 22/06/17

Définitions et sources

Un « poste vacant » est un emploi rémunéré nouvellement créé, non pourvu, ou qui deviendra vacant sous peu, pour le pourvoi duquel l'employeur entreprend activement de chercher, en dehors de l'entreprise concernée, un candidat apte et est prêt à entreprendre des démarches supplémentaires ; qu'il a l'intention de pourvoir immédiatement ou dans un délai déterminé. Un poste vacant ouvert uniquement aux candidats internes n'est donc pas traité comme une « vacance d'emploi ».

Le taux d'emplois vacants représente la proportion d'emplois vacants dans l'ensemble des emplois (occupés et vacants).

Les données relatives aux emplois vacants sont issues d'une enquête trimestrielle réalisée par le SPF Economie / Direction générale Statistiques pour répondre aux besoins statistiques de la Commission européenne.

Pertinence et limites

L'enquête trimestrielle s'appuie sur un échantillon d'entreprises ayant au moins un salarié. Depuis 2014, toutes les entreprises qui relèvent des sections B à S de la NACE rév. 2 sont couvertes. Pour l'ensemble de la Belgique, environ 11 000 entreprises ont été interrogées chaque trimestre en 2014 et 2015. Les taux de réponse ont été respectivement de 67 % en 2014 et de 65,8 % en 2015.

La statistique des emplois vacants donne des informations sur la demande non satisfaite de main-d'œuvre. Par rapport aux données d'offres d'emplois enregistrées dans les services publics de l'emploi, qui, vu la diversité des canaux de recrutement, ne donnent qu'une vue partielle des offres, l'avantage de ces données d'enquête est de fournir une vue plus représentative de l'ensemble des entreprises. La périodicité trimestrielle de l'enquête permet de construire des indicateurs utiles pour l'analyse du cycle économique.

L'enquête ne donne aucune information sur la durée de vacance d'un emploi. Cette information serait utile pour évaluer les difficultés de recrutement sur le marché du travail.

Pour en savoir plus :

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/vacature/>
http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnee/enquetes/JVS/

Personne de contact : Béatrice Van Haeperen (b.vanhaeperen@iweeps.be) / prochaine mise à jour : inconnue